



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20122245

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 OCT. 2020

DIVISION GREFFE

N° d'entreprise : **0473 294 771**

Nom

(en entier) : **VINCENT DASSONVILLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Braine 149 - 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Démission - Nominations

L'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 29 septembre 2020 :

" (...)

1. Nomination

L'Actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateur de la Société, la SRL Dassonville CMA, ayant son siège social situé à 7060 Soignies, Chaussée de Braine 115, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0646.882.310, représentée par son représentant permanent Monsieur Vincent Dassonville, qui accepte. Son mandat prend effet à partir du 1er octobre 2020 pour une durée indéterminée. Son mandat sera gratuit.

2. Démission

L'Actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Vincent DASSONVILLE, domicilié à 7060 Soignies, Chaussée de Braine 115 de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 1er octobre 2020 et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

3. Pouvoirs

L'Actionnaire unique décide de donner mandat à Maître Caroline Blondiau, administrateur de CB Lex SRL dont le siège social est sis chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0740.467.217 en agissant seule ou avec un pouvoir de sous-délégation, pour déposer les présentes résolutions écrites de l'actionnaire unique au greffe du tribunal de l'Entreprise.

De plus, les mandataires mentionnés ci-dessus seront autorisés à procéder à toute publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II) et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques relatives aux présentes résolutions.

" (...)"

L'administrateur unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 30 septembre 2020:

" (...)"

1. Nomination du représentant permanent

L'Administrateur unique de la Société prend acte de la nomination en qualité de représentant permanent de la SRL DASSONVILLE CMA, dont le siège social est situé à 7060 Soignies, Chaussée de Braine 115, inscrite à la Banque-Carrefour des entreprises sous le numéro 0646.882.310 dans la Société, de :

-Monsieur Vincent DASSONVILLE, domicilié à 7060 Soignies, Chaussée de Braine 115.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Ce mandat prendra effet en date du 1er octobre 2020 pour une durée illimitée.

2. Pouvoirs

L'Administrateur unique donne ici mandat à Maître Caroline Blondiau, administrateur de CB Lex SRL dont le siège social est sis chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean, inscrite à la banque-carrefour des entreprises sous le numéro 0740.467.217 en agissant seule ou avec pouvoir de substitution, pour déposer les présentes résolutions de l'administrateur unique au greffe du tribunal de l'Entreprise.

De plus, le mandataire mentionné ci-dessus est autorisé à procéder à toute publication au Moniteur belge (en ce compris la signature des formulaires I et II) et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques relatives aux présentes résolutions.

(...)"